

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2018



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 18 septembre 2018, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Catherine TERRAZ, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Jean-Pierre JARRE, Valérie ROUGERON, Marie-Christine VANHOUTTE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, David GUILLOT, Fabrice ZANIVAN, Marie Agnès LEROUX, Aziz ABBAS, Maurice MONTJOVET, Pierre POINTET, Mustapha MARJI, Esman ERGUL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Claude BESEVAL, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER.

Étaient excusés :

Chloé CHENAL qui a donné pouvoir à Catherine TERRAZ
Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Pascale MASOERO
Nathalie LAISSUS qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Noëlle AZNAR MOLLIEUX qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ
Bérénice LACOMBE qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL qui a donné pouvoir à Valérie ROUGERON
Yves DUJOL

Le quorum étant atteint (26 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Claudie LEGER est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

1° Citoyenneté et valeurs de la République

2° Journée de l'accessibilité

3° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DÉCISION DE DÉFENDRE EN JUSTICE et DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

Décision en date du 24 juillet 2018,

de défendre les intérêts de la commune et de désigner Maître Jacques FERSTENBERT, avocat à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose à monsieur Daniel DUBOIS, requête demandant d'annuler l'arrêté du 10 janvier 2018, par lequel la commune d'Albertville a prononcé le retrait de deux arrêtés pris en date du 20 septembre 2017.

Décision en date du 27 juillet 2018,

de défendre les intérêts de la commune et de désigner Maître Nicolas POLUBOCSKO, avocat à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur Maurice FERRARI demeurant 130 allée de la Perrière 73790 TOURS EN SAVOIE, requête contre la commune d'Albertville demandant l'annulation du certificat d'urbanisme négatif n° CU07301117/D2464 du 12 février 2018.

Décision en date du 27 juillet 2018,

de défendre les intérêts de la commune et de désigner Maître Nicolas POLUBOCSKO, avocat à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose à M. et Mme Didier CAMUS et M. Jean-Claude ROURE demeurant respectivement 69 et 73 rue Suarez à ALBERTVILLE, requête contre la commune d'Albertville demandant l'annulation de l'arrêté du 16 février 2018 accordant à la société CIS Promotion le permis de construire n° PC 07301117D1046.

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Réaménagement du musée d'art et d'histoire d'Albertville - Remplacement des menuiseries extérieures

Budget prévisionnel : 52 269 € HT

Dépense subventionnable : 27 397 €

Plan de financement :

MONTANT GLOBAL DU PROJET	27 397 € HT
--------------------------	-------------

• Échéancier prévisionnel :

- date prévisionnelle de début de l'opération : 01.10.2018 (début travaux)
- délai d'exécution : 4 mois
- fin prévisible d'exécution : 31.01.2019

RESSOURCES	%	MONTANT
Aides publiques (sous-total)	58	
Union européenne		
État	40	10 958,80 € HT
Conseil régional		
Conseil départemental	18	4 331,46 € HT
E.P.C.I. ⁽¹⁾		
Communes		
Autres ⁽²⁾		
Autofinancement (sous-total)	42	11 506,74 € HT
Fonds propres	42	11 506,74 € HT
Emprunts ⁽²⁾		
Mécénat		
Autres ⁽²⁾		
MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES	100	27 397 € HT

Restauration de la chapelle Saint Joseph de l'Eglise Saint Grat de Conflans

MONTANT GLOBAL DU PROJET	30720 € ^{HT}
--------------------------	-----------------------

- Échéancier prévisionnel :
 - date prévisionnelle de début de l'opération : 01.09.2018
 - délai d'exécution : 2 mois
 - fin prévisible d'exécution : 31.10.2018

RESSOURCES	%	MONTANT
Aides publiques (sous-total)	60	18432 €
Union européenne		
État	25	7680 €
Conseil régional		
Conseil départemental	35	10752 €
E.P.C.I. ⁽¹⁾		
Communes		
Autres ⁽²⁾		
Autofinancement (sous-total)	40	12288 €
Fonds propres	40	12288 €
Emprunts ⁽²⁾		
Mécénat		
Autres ⁽²⁾		
MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES	100	30720 €

Restauration de la chapelle de la Vierge de l'Eglise Saint Grat de Conflans

MONTANT GLOBAL DU PROJET	29 695,00 €HT
--------------------------	---------------

- Échéancier prévisionnel :
 - date prévisionnelle de début de l'opération : 01/04/2019
 - délai d'exécution : 2 mois
 - fin prévisible d'exécution : 31/05/2019

RESSOURCES	%	MONTANT
Aides publiques (sous-total)	60	17 817,00 €HT
Union européenne		
État	25	7 423,75 €HT
Conseil régional		
Conseil départemental	35	10 393,25 €HT
E.P.C.I. ⁽¹⁾		
Communes		
Autres ⁽²⁾ -		
Autofinancement (sous-total)	40	11 878,00 €HT
Fonds propres	35	10 393,25 €HT
Emprunts ⁽²⁾		
Mécénat	5	1 484,75 €HT
Autres ⁽²⁾		
MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES	100	29 695,00 €HT

DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME : DÉMOLITION, TRANSFORMATION, ÉDIFICATION DES BIENS MUNICIPAUX

Permis de construire

PC07301118D1029 - VILLE D'ALBERTVILLE - 2 place de Conflans - Restauration des façades de la Tour Sarrasine, reprise de l'étanchéité de la toiture-terrasse sommitale

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Adresse	Bénéficiaire	Durée	Nature des locaux	Conditions
07/08/18	LES COLOMBES 11 Chemin des Esserts	MA CHANCE MOI AUSSI	16/08/18 31/12/19	Bureaux de 130,42 m ² 1 secrétariat de 16,57 m ² , 2 salles d'attente de 20,62 m ² et 31,65 m ² , 4 bureaux de 16,32 m ² , 8,60 m ² , 11,92 m ² Et 7,64 m ² , 1 débarras de 5,03 m ² , 2 wc de 1,25 m ² et 0,92 m ² , 1 sanitaire de 5,39 m ² , 1 chaufferie de 2,70 m ² ,	Gracieux
04/07/18	Place de Conflans 14 Place de Conflans	ARBRE A PLUMES	18/06/18 30/06/19	1 sas de 1,63 m ² Local commercial de 42 m ²	1 986,00 €
22/06/18	HOTEL DES ADMINISTRATIONS 88 Bis Rue de la République	BILLARD CLUB	01/06/18 31/12/19	Sous sol – salle de billard 76,90 m ² 3 pièces de 48,47 m ² au total	279,00 €
03/09/18	Bâtiment SAMSE Avenue de Winnenden	RENAULT DVSA	01/08/18 30/09/18	Bâtiment SAMSE Hall 2 – 1556, m ²	2 000 € TTC/MOIS
26/06/18	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	CHAT LIBRE	16/02/18 31/12/21	Bureau n°218, 2ème étage de 18 m ²	285,30 €
07/09/18	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	AMICALE VILLE ALBERTVILLE	01/04/18 31/12/21	Bureau n°217, 2ème étage de 18 m ² Salle d'attente, 2ème étage de 9,58 m ²	Gracieux
13/09/18	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	Anne MULLER CHEVASSU	15/09/18 31/12/18	RDC 41,84 m ² de bureaux privés : 1 bureau de 18,27 m ² 1 bureau 12,89 m ² 41,84 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires	332,96 €/mois
13/09/18	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	Yoann MURAT	15/09/18 31/12/18	RDC 1 bureau de 19,30 m ² privé 41,84 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires	238,08 €/mois
03/09/18	EX-SAMSE	SAMSE Albertville	05/09/18 08/19/18	Extérieur	133,60 €
13/09/18	EEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	Marianne FILLEUL	01/10/18 31/12/18	RDC 1 bureau de 20,37 m ² 41,84 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires	246,64 €/mois

4° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Guillaume LECOUFFE, adjoint technique à la vie scolaire et aux relations extérieures, pour la naissance de sa fille Chloé, le 20 juillet 2018.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Valérie COMBALOT, ATSEM contractuelle au service vie scolaire, pour son mariage célébré le 28 juillet 2018.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Sylvie MARIN-CANDELIER, adjoint administratif principal 1ère classe au sein du secrétariat des élus et de la direction, pour son mariage célébré le 4 août 2018.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à la famille de madame Radmila POPOVIC, aide médico psychologique à l'accueil de jour Alzheimer du CCAS d'Albertville, décédée le 21 juillet 2018.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à François CHARRIER, ingénieur contractuel au sein du centre technique municipal, pour le décès de sa mère, le 2 août 2018.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Thierry LOMBARD, adjoint technique au sein du centre technique municipal, pour le décès de sa fille, le 5 août 2018.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Lysiane CHATEL, conseillère municipale à la formation des agents aux conditions de travail d'hygiène et de sécurité, pour le décès de sa mère le 11 août 2018.

LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX SONT PROGRAMMÉS

LUNDI 29 OCTOBRE 2018 À 18H00
LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 À 18H00

Questions du groupe OSONS

Précisions sur l'accueil de jour
Précisions sur la maison des jeux
Evolution et actualisation des effectifs de la police municipale

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2017**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017
EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

DÉLIBÉRATIONS

1-1-1 Conseil municipal – Règlement intérieur du conseil municipal – Expression des conseillers municipaux – Modification – Autres commissions

Modification de l'article 25 pour ajouter la commission de dénomination des rues et bâtiments à la liste des autres commissions.

Modification de l'article 29 relatif à l'expression des conseillers municipaux afin d'augmenter le nombre de caractères de chaque groupe de conseillers municipaux et de préciser les modalités de transmission des textes, dans un souci de bon fonctionnement de notre assemblée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-2 Remboursement des frais engagés par les élus – Mandat spécial – Pacte d'Amitié avec Aoste

Mandat spécial est donné à Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO et Jean-Pierre JARRE pour se rendre à Aoste le 13 septembre 2018 pour participer à une réunion en lien avec le pacte d'amitié entre Aoste et Albertville.

Prise en charge des frais de déplacements et remboursement des frais de séjours aux frais réels sur présentation de justificatifs liés à la nature et au lieu de la mission.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-1 Arlysère – Modification des statuts au 1^{er} janvier 2019

Approbation de la modification statutaire de la communauté d'agglomération Arlysère à effet au 1^{er} janvier 2019 intégrant la compétence obligatoire « GEMAPI » et la compétence optionnelle « Eau » et harmonisant les compétences supplémentaires (ex facultatives) que détenaient les anciennes communautés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-2 Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain de la commune d'Albertville à la communauté d'agglomération Arlysère pour le secteur économique du « Chiriac élargi »

Délégation à la communauté d'agglomération Arlysère de l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens situés dans le périmètre du secteur économique du Chiriac élargi.

La compétence « Instauration du droit de préemption urbain » reste du ressort de la commune : la communauté d'agglomération ne pourra donc pas modifier ou supprimer ce droit. La commune reste maîtresse de la délimitation des zones de préemption.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE

1-2-3 Valorisation des certificats d'économie d'énergie – Regroupement avec la communauté d'agglomération Arlysère – Convention financière avec l'Arlysère

La communauté d'agglomération se proposant de porter la valorisation des opérations d'économies d'énergie à l'échelle de son territoire, pour les communes qui le souhaitent :

Approbation du principe de confier les certificats d'économies d'énergie à Arlysère et à fournir à Arlysère tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la mission.

Désignation de la communauté d'agglomération comme organisme « regroupueur ».

Autorisation au maire à signer la convention de regroupement avec la société Géo PLC.

Autorisation au maire à signer la convention financière avec la communauté d'agglomération pour le versement des recettes générées par la vente des CEE obtenus suite aux travaux d'économies d'énergie réalisés sur le territoire : Arlysère prendra en charge une partie des formalités pour accompagner le délégataire et appliquera des frais de gestion sur le produit financier de la vente des CEE à hauteur de 10 %.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-1 Cession de la tour Ramus parcelle AM n°232 et du terrain attenant parcelle AM 15 au profit de monsieur et madame Eric MURU - Servitude d'utilité publique

La délibération 1-1-1 du 25 juin 2018 est complétée.

Cession au profit de monsieur et madame Eric MURU de la parcelle cadastrée section AM n°232 de 127 m² et de la parcelle AM n°15 de 275 m², au prix de vente de 162 000 euros (cent soixante deux mille euros) incluant les honoraires de négociation de six mille soixante euros, soit un prix net vendeur de 155 940 euros (cent cinquante-cinq mille neuf cent quarante euros).

Instauration d'une servitude réelle et perpétuelle d'implantation et d'accès au profit de la commune, portant sur la parcelle cadastrée section AM n° 15 (fonds servant).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-2 Déclassement par anticipation du domaine public communal de l'ensemble immobilier cadastré section AN n° 111, situé 4 chemin de la Pierre du Roy et cession au profit de la société CARRERE des parcelles AN n°111 et AN n° 110

Désaffectation par anticipation du domaine public communal de la propriété cadastrée section AN numéro 111, située 6 chemin de la Pierre du Roy à Albertville, désaffectation qui prendra effet dans un délai maximum de douze mois, conformément à l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Déclassement du domaine public communal conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques et incorporation au domaine privé communal.

Cession à la société CARRERE, dans les conditions ci-avant précisées, des parcelles cadastrées section AN n°110 et AN n°111 d'une contenance cadastrale de 6 710 m², situées 4 et 6 chemin de la Pierre du Roy à Albertville, au prix net vendeur de 850 000 euros.

Autorisation au maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente subséquent.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3-3 Servitude de passage ENEDIS – Route de Grignon parcelle AY 139

Instauration d'une servitude au profit de ENEDIS sur la parcelle appartenant à la commune cadastrée section AY n°139 sise route de Grignon avec autorisation d'établir à demeure, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 8 mètres dans une bande de 1 mètre de large ainsi que tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (coffrets, bornes de repérages, raccordements...).

Approbation des termes de la convention à intervenir avec ENEDIS et autorisation au maire à signer la convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, Claudie LEGER et Aziz ABBAS ont quitté momentanément la séance.

Le quorum est réapprécié : 22 personnes

2-1-1 Subvention complémentaire de 20 000 euros à l'association Le Grand Bivouac

Versement d'une subvention complémentaire de 20 000 euros, 10 000 euros suite aux dons perçus dans le cadre du partenariat, 10 000 euros supplémentaires pour répondre aux axes du projet stratégique de l'association.

Approbation de l'avenant à la convention et autorisation au maire à signer cet avenant avec le président de l'association.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, Claudie LEGER et Aziz Abbas ont rejoint la séance.

Le quorum est réapprécié : 26 personnes

2-1-2 Subvention complémentaire de 10 000 euros à l'association Jazzbertville – Avenant 2 à la convention d'objectifs

Versement d'une subvention complémentaire de 10 000 euros à l'association Jazzbertville pour l'année 2018.

Approbation de l'avenant à la convention et autorisation au maire à signer cet avenant avec le président de l'association.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Michel BATAILLER a quitte momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 25 personnes**

2-1-3 Subvention complémentaire de 14 000 euros à l'Association Sportive Savoyarde Albertville Ugine Handball (ASSAU Handball) - Avenant 1 à la convention d'objectifs

Afin d'aider le club à poursuivre sa dynamique sportive et à assumer ses frais supplémentaires.

Versement à l'ASSAU Handball d'une subvention complémentaire de 14 000 euros.

Approbation de l'avenant à la convention et autorisation au maire à signer cet avenant avec le président de l'association.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Michel BATAILLER a rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

2-1-4 Subvention exceptionnelle de 300 euros au club de kick boxing

Versement d'une subvention exceptionnelle de 300 euros au club de kick Boxing d'Albertville pour l'organisation le samedi 23 juin 2018 du gala international au parc du Val des Roses.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-1 Convention de partenariat avec le sou des écoles publiques d'Albertville

Approbation de la convention entre la ville d'Albertville et le sou des écoles publiques d'Albertville par laquelle le sou des écoles publiques d'Albertville s'engage à verser à la commune pour l'année 2018/2019 :

- 4 575 € au titre des pratiques culturelles ;

- 2 590 € au titre des pratiques sportives ;

soit un total de 7 165 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-2 Accueil et scolarisation des enfants de la commune de Pallud au sein des écoles d'Albertville - Convention

Approbation de la convention d'accueil et scolarisation des enfants de la commune de Pallud au sein des écoles d'Albertville et autorisation au maire à la signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-3 Convention tripartite relative à l'implantation d'une unité d'enseignement en maternelle (UEM) pour enfants avec autisme ou autres troubles envahissant du développement (TED) – Convention 2018/2019

Approbation et autorisation au maire à signer la convention entre la Ville d'Albertville, l'association Deltha Savoie et l'Inspection d'Académie, établie pour l'année scolaire 2018-2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-1 Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des prestations de service du centre socioculturel

Approbation et autorisation au maire à signer les conventions d'objectifs et de financement des prestations de service du centre socioculturel qui définissent les modalités d'intervention et de versement de ces prestations de service.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1er octobre 2018, création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au secteur des espaces verts.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains destinés à la micro signalétique et à l'affichage commercial et public au profit de la Société SICOM

Approbation et autorisation à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains destinés à la micro signalétique et à l'affichage commercial et public :

- Prestataire : Société SICOM (exclusivité)
- Durée : 3 ans
- Responsabilité civile du prestataire
- Financement assuré intégralement par les bénéficiaires de signalétique
- Redevance annuelle versée à la commune : 20 € par latte commercialisée
- Rétrocession de matériel suivant le nombre de lattes commercialisées

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Convention d'accompagnement entre la commune d'Albertville et la Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes

Autorisation à signer la convention d'accompagnement entre la commune d'Albertville et la Chambre de commerce et d'industrie de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le management de centre-ville, la commune s'engageant à mettre en œuvre une démarche partenariale de management de centre-ville, qui associe acteurs publics et acteurs privés de son territoire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean MARTINATO, Aziz ABBAS, Josiane CURT et Michel BATAILLER ont quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 21 personnes

5-2-1 Garantie totale pour le réaménagement de la dette de Val Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations

VAL SAVOIE HABITAT a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt

En conséquence, l'assemblée délibérante de la commune d'Albertville est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie totale pour le remboursement des lignes de prêt réaménagées.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 VOTES CONTRE et 2 ABSTENTIONS**

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean MARTINATO, Aziz ABBAS, Josiane CURT et Michel BATAILLER ont rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

5-2-2 Garantie pour le réaménagement de la dette de l'OPAC de la Savoie auprès de la Caisse des dépôts et consignations

L'OPAC de la Savoie a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt

En conséquence, l'assemblée délibérante de la commune d'Albertville est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie totale pour le remboursement des lignes de prêt réaménagées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-1 Droits et tarifs 2018-2019 – Tarifs Citadelle de Conflans

Approbation des tarifs de la Citadelle de Conflans pour la saison hiver 2018-2019, applicables du 1^{er} octobre 2018 au 5 mai 2019

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-2 Participations et contributions – Contribution à l'école privée

Contribution de la ville à l'école privée pour l'année 2018 :

- contribution par élève en maternelle : 914,24 €
- contribution par élève en élémentaire : 337,71 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H45**